Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_101-DE

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 29 septembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,
En suite de convocation en date du 23 septembre 2026,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Jonathan DUEZ
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Monsieur Jérôme VANDESAVEL donne procuration à Madame Marie-France VOISIN
- Madame Christelle LION donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Christelle FOLLIARD
- Monsieur Lionel LESUR donne procuration à Madame Jocelyne HEBBELINCK
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Monsieur Pascal BAILLEUL est désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de Garde Champêtre Chef Principal à temps complet à compter du 1er novembre 2026

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 23 juin dernier, il a été décidé la création d'un poste de Garde Champêtre Chef à temps complet à compter du 1er septembre 2026.
Suite à l'appel à candidature publié sur le site Emploi Territorial, une proposition de recrutement a été déposée par un Garde Champêtre au grade de Garde Champêtre Chef Principal.

Qu'après examen de la candidature et plusieurs entretiens, il a été décidé de retenir le candidat dont l'expérience ainsi que les qualités correspondent parfaitement aux objectifs de la collectivité.

Que le poste créé dans la délibération du 23 juin dernier concernait un Garde Champêtre Chef. Or l'agent à recruter se trouve être Garde Champêtre Chef Principal. Il y a donc lieu de modifier la création de poste en ce qu'elle concerne le recrutement d'un Garde Champêtre Chef Principal.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_101-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De créer, à compter du 1er novembre 2026, un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des Gardes Champêtres territoriaux au grade de Garde Champêtre Chef Principal (Echelle C3)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS (P. de C.)

Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI